

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

Le dix juillet deux mil vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Maire.

Étaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Elodie BEAUDET, Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND et MM. Dominique BRAILLON, Frédéric DÉNUELLE, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusé ayant donné pouvoir : : Sonia VANACLOCHA

Absents excusés : Fabienne SALVI et Didier JOSEPH

Secrétaire de séance : Sylvie BOYAT

La séance a été ouverte sous la présidence de Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, maire.

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune,

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

Compte-tenu que tous les conseillers municipaux de Cenves sont délégués de droits et que le Conseil Municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le Conseil Municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 1 délégué et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales,

- Election du délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

Neuf voix : 9

M. Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 'délégué titulaire' en vue des élections sénatoriales

- Election des suppléants 1^{er} tour :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- Mme Elodie BEAUDET

Neuf voix : 9

Mme Elodie BEAUDET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée ‘délégué suppléant’ en vue des élections sénatoriales

- Election des suppléants 2nd tour (majorité relative) :

Ordre des suppléants en cas d'égalité de voix, âge des candidats (du plus âgé au plus jeune)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 6

A obtenu :

- M. Gérard LAROCLETTE

Trois voix : 3

- M. Dominique BRAILLON

Trois voix : 3

M. Gérard LAROCLETTE et M. Dominique BRAILLON sont proclamés ‘délégués suppléants’ en vue des élections sénatoriales.

Observation ou réclamations présentées pendant la séance : néant

Les membres présents ont signé ainsi que le Maire et le secrétaire de séance.

Fin de la séance à 18h40